

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

CANTON
LUNEVILLE

Commune de SIONVILLER

2017/06

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIONVILLER

Du 24 novembre 2017

Nombre
de conseillers en exercice : 11
de présents : 09
de votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt quatre novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de SIONVILLER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur BELTRAME Franck, Maire.

Etaient présents : Mrs FRANCK BELTRAME, CHRISTIAN DARNOIS, JEAN PIERRE DEVOISE, JOSEPH JACOBS, STEPHANE KOUIDER, PATRICE MARQUIS, ERIC ROMAC et Mmes SYLVIE CURIN et PATRICIA MALGRAS

Etaient absents : REGIS BUTLINGAIRE, JEAN LUC GRAVEL

Procuration : Une : M GRAVEL à M. KOUIDER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme MALGRAS ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET :**
ASSAINISSEMENT
: approbation zonage
après enquête
publique

DELIBERATION
N°34

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le 27.11.2017 que la convocation du conseil avait été faite le 14.11.2017

Le Maire

- **ASSAINISSEMENT : approbation zonage après enquête publique**

DELIBERATION N°34

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le décret n°92-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris par l'article L.2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123-3-1 et R 123-11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24.02.2017 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 01.08.2017 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123.10 et R123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

A la Mairie de SIONVILLER aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau,

A la Préfecture de Meurthe et Moselle

Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

Décision prise à l'unanimité, soit 10 voix pour

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Pour copie conforme, Le Maire



Annonces légales

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, AUXILIAIRES DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, CONFIEZ NOUS LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES, SOIT PAR E-MAIL : journal@paysan-lorrain.com OU PAR COURRIER : 5 RUE DE LA VOLOGNE 54520 LAXOU. **VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR IMPÉRATIVEMENT LE MARDI SOIR AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI SUIVANT.**

COMMUNE DE SIONVILLER

Au vu des conclusions de M HARMANT, commissaire enquêteur et après délibération du Conseil Municipal le 24 novembre 2017, le plan de zonage assainissement de la commune de SIONVILLER est définitivement approuvé.

Parution vendredi 8 décembre 2017

LE PAYSAN LORRAIN

SARL SIERAL

Capital Social : 8100 €

5, rue de la Vologne - 54520 LAXOU

Tél. : 03 83 93 41 72 / 03 83 93 41 74 - Fax 03 83 96 31 50

E-mail : journal@paysan-lorrain.com

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CH11412, N°AJL000005707) est commandée pour paraitre, sous réserve de conformité à son usage, dans :

La Semaine de Nancy

Département : 54

Date de parution : 14/12/2017

Le 5 Décembre 2017

COMMUNE DE SIONVILLER

Au vu des conclusions de M^{HARMA NT},
commissaire enquêteur et après délibéra-
tion du Conseil Municipal le 24 no-
vembre 2017, le plan de zonage assanti-
sément de la commune de SIONVILLER
est définitivement approuvé.
N°L000005707

Service des Annonces Juridiques et Légales

La Semaine - EDI M3
5A Avenue de Bida
57000 Metz

L'usage des Rubriques des Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination, EDI, M3 s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.